



Règlements	Raisons
✧ Au son de la deuxième cloche, je prends mon rang en silence.	✧ Pour être prêt à entrer calmement dans l'école.
✧ En tout temps, je circule de façon sécuritaire.	✧ Pour assurer ma sécurité et celle des autres.
✧ Je circule en silence dans l'école durant les heures de cours et les transitions.	✧ Parce que je favorise un climat propice à mes apprentissages et à ceux des autres.
✧ En d'autres temps, je circule calmement dans l'école.	✧ Pour vivre dans un climat accueillant et agréable.
✧ Je porte des vêtements propres, décents, sans signe de violence, adaptés aux saisons et aux activités scolaires.	✧ Parce que je fréquente un milieu d'éducation et que je dois porter des vêtements appropriés pour les différentes activités de l'école.
✧ Je suis poli et non-violent dans mes gestes, mes paroles et mes comportements.	✧ Pour vivre dans un climat agréable et avoir de bonnes relations avec les autres.
✧ J'applique les consignes de toutes les personnes désignées qui interviennent dans l'école et lors des activités.	✧ Parce que c'est leur travail d'être là pour m'aider, me guider et favoriser un environnement propice aux saines habitudes de vie.



Ici, je respecte l'environnement et les biens qui m'entourent.

Règlements	Raisons
✧ Je respecte le matériel de l'école, le mien et celui des autres.	✧ Pour garantir l'accès à du matériel de qualité, éviter le gaspillage, les bris, les pertes et reconnaître la valeur des biens.
✧ Je respecte l'environnement.	✧ Pour contribuer à vivre dans un milieu propre, accueillant, agréable et sécuritaire.

Ici, je suis responsable de ma réussite

Règlements	Raisons
✧ Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu.	✧ Pour être prêt à travailler en même temps que mon groupe.
✧ Je fais les travaux demandés à l'école et à la maison.	✧ Pour mieux apprendre et me responsabiliser.
✧ Je fais signer mes documents (contrôles, agenda, travaux...) et je les rapporte à temps.	✧ Pour assurer un suivi entre l'école et la maison.
✧ J'apporte uniquement le matériel permis par le personnel.	✧ Pour me concentrer sur mes apprentissages et éviter les bris, les vols et les gestes malheureux.

Démarche d'intervention graduée selon la fréquence, l'intensité et la pertinence du manquement

Indicateurs	Niveau de rappel
<p>A) <u>Fréquence et intensité</u></p> <p>À l'occasion, dans la moyenne des jeunes de son âge, de passage ou épisodique. Peu dommageable pour soi et les autres.</p>	<p>La personne-témoin : intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école. Elle lui enseigne le comportement attendu et une conséquence en lien lui est donnée.</p>
<p>B) <u>Fréquence et intensité</u></p> <p>La fréquence augmente. Devient ± dommageable pour soi et les autres.</p>	<p>La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école. Elle lui enseigne le comportement attendu et une conséquence en lien lui est donnée. Dans la section " interventions " de l'agenda, la personne consigne le geste et en informe le titulaire ou remet une fiche « d'agir mineur ». Les personnes concernées y apposent leur signature.</p>
<p>C) <u>Fréquence et intensité</u></p> <p>Se manifeste plusieurs fois par jour et par semaine. Entraîne une perturbation pour le jeune ou son entourage. S'observe dans diverses situations scolaires.</p>	<p>La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école. Elle lui enseigne le comportement attendu et une conséquence en lien lui est donnée. Dans la section " interventions " de l'agenda, la personne consigne le geste et en informe le titulaire ou remet une fiche « d'agir mineur ou majeur ». Les personnes concernées y apposent leur signature. Le titulaire entreprend une démarche de résolution de problème avec l'élève. Une information est donnée aux parents de façon verbale ou écrite par le titulaire.</p>
<p>D) <u>Fréquence et intensité</u></p> <p>Se manifeste de façon continue et il y a persistance depuis plusieurs mois. Entraîne une perturbation pour le jeune ou son entourage. S'observe dans diverses situations scolaires.</p>	<p>La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie de l'école. Elle lui enseigne le comportement attendu et une conséquence en lien lui est donnée. Dans la section " interventions " de l'agenda, la personne consigne le geste et en informe le titulaire ou remet une fiche « d'agir mineur ou majeur ». Les personnes concernées y apposent leur signature. Le titulaire entreprend une démarche de résolution de problème avec l'élève. Une information est donnée aux parents de façon verbale ou écrite par le titulaire. Une deuxième information est envoyée aux parents sollicitant une rencontre. Selon l'intensité, la fréquence et la persistance du comportement, on peut avoir recours aux moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rencontre du titulaire avec la direction pour faire la synthèse du dossier de l'élève; - comité ad hoc; - stratégies d'intervention; - convocation des parents par le titulaire ou la direction; - demande de services spécialisés; - étude de cas (plan d'intervention ou plan d'action); - intervention pour « agir majeur »; - rencontre avec l'élève, le titulaire, les parents, la direction et les intervenants au besoin.

Comportements de type majeur

- Agression physique, verbale et ou sexuelle.
- Intimidation, cyberintimidation, taxage et menaces.
- Quitter l'école sans permission.
- Drogues, alcool et tabac (consommation, possession ou vente).
- Possession d'objets menaçants.

Démarche d'intervention suite à un comportement de type majeur

- Arrêt d'agir,
- Analyse de la situation avec la direction et/ou les intervenants et/ou le responsable d'école,
- Appel aux parents,
- **La ou les conséquences suivantes pourraient être imposées à l'élève :**
suspension à l'interne, suspension à l'externe, plan d'action, contrat, réflexion écrite à faire et travaux scolaires à compléter durant la suspension, toutes autres mesures jugées pertinentes, retour à l'école avec une rencontre avec la direction, les parents et l'élève.

Règlement cellulaire à l'école (résolution du conseil d'établissement du 12 Février 2024) :

Pour les élèves de 6ième année, pas d'appareil électronique (cellulaire ou montre intelligente) utilisé personnellement

En classe si ce n'est pas pour un usage pédagogique demandé ou autorisé par l'enseignant (e).

Si l'élève utilise son appareil électronique à la recreation ou sur l'heure du diner, l'appareil sera confisqué et le parent devra venir le chercher la journée même après les cours à 15h05.

